MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services

P.V. N°04 XV 2017

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 22 MAI 2017

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Pierre CHARON, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Françoise DOROCQ, Marie-Caroline DOUCERÉ, Caroline DUC, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Shervin JANANI, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Youma-Aïcha NIARÉ, Françoise MALASSIS, Jean-Baptiste MENGUY, Laurence PATRICE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Olivier RIGAUD, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Marie TOUBIANA et Bertrand VASNIER.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : Anne HIDALGO donne pouvoir à Claude DARGENT, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE donne pouvoir à Jean-Raymond DELMAS, Anne-Charlotte BUFFETEAU donne pouvoir à Françoise MALASSIS, Sylvie CEYRAC donne pouvoir à Marie TOUBIANA, Marc ESCLAPEZ donne pouvoir à Elisabeth de FRESQUET, Louisa FERHAT donne à pouvoir Nicole SCHNEIDER, Maud

GATEL donne pouvoir à Yann WERHLING, Jean-Manuel HUE donne pouvoir à Franck LEFEVRE, Ariane LAVERDANT donne pouvoir à Shervin JANANI, Audrey LEVAVASSEUR donne pouvoir à Louise-Agathe CHARPENTIER, Hubert MARTINEZ donne pouvoir à Gérard GAYET, Fabrice ORLANDI donne pouvoir à Olivier RIGAUD, Jean-Philippe PIERRE donne pouvoir à Jean-Yves PINET, Alphée ROCHE-NOËL donne pouvoir à Claire de CLERMONT-TONNERRE, Anne TACHENE donne pouvoir à Marie-Caroline DOUCERE, Anne-Claire TYSSANDIER donne pouvoir à Chantal ROLGEN et Dominique VERSINI donne pouvoir à José BAGHDAD.

Sont Absents :

Madame et Monsieur : Agnès EVREN et Yann WEHRLING.

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, nous allons pouvoir commencer notre séance du Conseil d'arrondissement. Je vais demander aux retardataires que je vois arriver, Monsieur LAMOUR et Monsieur MENGUY plus précisément, de bien vouloir nous rejoindre afin que le quorum soit enfin atteint. Je vous remercie.

1. Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Je désigne les secrétaires de séance : Monsieur Shervin JANANI et Monsieur Bertrand VASNIER.

2. Adoption de la procédure d'urgence

Monsieur le Maire : Je vais maintenant soumettre à votre vote l'adoption de la procédure d'urgence, puisque la délibération 2017 relative aux *« opérations de la Petite Ceinture - bilan d'avancement - convention de superposition d'affectation avec la SNCF et groupement de commande avec la SNCF »* n'a pas pu être déposée par la Mairie de Paris lors de l'envoi de l'ordre du jour. Vous avez normalement tous reçu cette délibération supplémentaire. Pour qu'elle puisse être examinée par notre Conseil, je dois soumettre au vote, conformément à la procédure que vous connaissez, l'acceptation de la procédure d'urgence.

Qui est pour l'adoption de la procédure d'urgence ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

3. 15201758 Budget supplémentaire 2017 de l'État spécial du XVème arrondissement

Monsieur le Maire : Monsieur COURTOIS souhaite-t-il s'exprimer ?

Monsieur COURTOIS : S'il faut dire deux mots, je rappellerai simplement que le budget spécial que nous adoptons cette année, comme les années précédentes est, en fait, intégralement constitué par les crédits reportés, c'est-à-dire les crédits non mandatés en 2016. Il n'y a pas de sommes supplémentaires allouées par la Mairie centrale sur le budget supplémentaire par rapport au report de crédits, ce qui ne pose d'ailleurs pas de difficulté particulière.

Il s'agit donc de fixer, par rapport à cela, la dotation d'animation locale à 1.148.396 euros, la dotation de gestion locale à 11.077.264 euros, et la dotation d'investissement à 636.385 euros.

Monsieur le Maire : Merci de cette présentation aussi brève qu'efficace. Y a-t-il des interventions ? Non ? Merci.

Je soumets donc ce projet de délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

4. 2017 DFA 49 Signature d'une convention d'occupation domaniale portant sur l'exploitation d'un ballon captif dans le parc André Citroën (15e) avec la société AEROPARIS.

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA, la parole est à vous.

Madame TOUBIANA : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce ballon, dans le parc André Citroën, qui permet de profiter d'une vue imprenable sur Paris, est une attraction exceptionnelle qui fait l'émerveillement des petits et des adultes. Sa vocation scientifique, qui porte sur la qualité de l'air, n'est plus à démontrer.

Cependant, j'ai des interrogations.

Il est dit dans la convention que les manifestations peuvent être organisées sous réserve de l'accord des autorités municipales. Nous savons que la société AEROPARIS en organise, mais à ma connaissance, la Mairie du 15^{e} n'a jamais été saisie, ce que je regrette.

Il en est de même concernant les seniors et les enfants qui sont accueillis, en particulier du 15^{e} : sommes-nous informés ?

Pourriez-vous m'apporter plus d'informations sur la communication de la société AEROPARIS envers la Mairie du 15^{e} ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur VASNIER ? Je vous cède la parole.

Monsieur VASNIER : Si je n'ai pas d'éléments de réponse à apporter immédiatement aux interventions de notre collègue, en tout cas sur le renouvellement de la convention d'occupation, nous proposerons, en ce qui concerne notre groupe, un vote favorable étant donné le gain que représente, pour notre arrondissement, cet outil à la fois pédagogique et touristique, en

termes d'apport de connaissances pour tous les âges, comme le disait ma collègue, et au regard du fait que cet outil est générateur de ressources pour la Ville.

En revanche, je ne connais pas les obligations précisées dans la convention en matière de communication.

Monsieur le Maire : Il est tout à fait normal que vous n'apportiez pas de réponse. Ce n'est d'ailleurs pas votre rôle. C'est la raison pour laquelle le rapporteur du projet de délibération va nous éclairer. La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire : si le ballon AEROPARIS du parc André Citroën fait désormais partie intégrante du paysage de l'arrondissement, force est de constater que nous disposons d'assez peu d'informations sur son fonctionnement et, sur le fond, il est un peu dommage que nous n'évoquions ce sujet que tous les cinq ans, à l'occasion du renouvellement de la concession.

Comme le rappelait Marie TOUBIANA, il apparaît donc souhaitable d'intensifier nos échanges avec les concepteurs de ce ballon hors norme, dont deux exemplaires seulement sont installés en cœur de ville, à Paris et à Berlin. Si nous nous réjouissons que, parmi les 60.000 visiteurs annuels qui bénéficient d'un point de vue à 360 °, des seniors et des classes de CE1 et CE2 soient accueillis gratuitement à bord du ballon, il est regrettable que nous ne soyons pas tenus informés lorsqu'une école du 15^{e} effectue une ascension à bord du ballon, cette gestion étant jusqu'à présent assurée par le seul canal de la DASCO, sans retour vers la Mairie d'arrondissement.

Nous entendons désormais faire évoluer le dispositif et nous avons pris récemment des dispositions dans ce sens.

Dans un autre registre, nous entendons être mieux informés des avancées obtenues sur les mesures de la qualité de l'air réalisées grâce au dispositif technique embarqué à bord du ballon, avancées qui ont d'ailleurs fait l'objet d'une grande conférence de presse réunissant 50 journalistes, en novembre 2014 à laquelle malheureusement, nous n'avons pas été conviés.

Je dois dire que, pour l'avenir, de nouveaux modules d'expérimentation scientifique vont être prochainement installés ; la convention nous annonce, entre autres, la mise en place d'un radar, qui permettra d'obtenir la cartographie du ciel de Paris en 3D et d'un système de dépollution de l'air grâce à un écran dioxyde de titane, qui recouvrira les 1.500 m2 d'enveloppe du ballon.

Dans le cadre du renouvellement de la concession, les classes des écoles se verront proposer un cours sur la qualité de l'air lors de leur visite, et le ballon bénéficiera d'une nouvelle enveloppe de couleur blanche et sera éclairé la nuit, avec une déclinaison de cinq couleurs correspondant à la qualité de l'air ambiant. Par ailleurs, nous avons souhaité que toutes les évolutions et avancées scientifiques fassent l'objet d'une présentation devant le conseil de quartier, voire dans un cadre plus général, si cela est souhaité.

Pour conclure, en complément des échanges réguliers que la Mairie du 15e et les concepteurs du ballon développeront, j'ai eu personnellement de longs échanges sur ce sujet, dans les jours précédents, et je viens de proposer au Président d'AEROPARIS de célébrer durant l'été 2019 les vingt ans du ballon du 15e, qui reste à ce jour l'un des rares survivants des différentes créations mises en place à la fin de l'année 1999 pour célébrer le passage de Paris à l'an 2000.

Monsieur le Maire : Merci de cette réponse, qui éclairera sans doute nos collègues, et notamment Marie TOUBIANA. Je suggère, pour que cette célébration ait encore plus de faste et pour que nous puissions tous apprécier l'intérêt imminent de l'existence de ce ballon, que nous soyons invités à nous envoler sur sa nacelle, dans l'espace, pour mieux apprécier la vue et l'intérêt, encore une fois, météorologique, de cet engin. Qu'en pensez-vous, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE ?

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Excellente idée, Monsieur le Maire : nous allons prendre date pour ce faire et je vous remercie de cette excellente suggestion, qui fera l'unanimité de notre Assemblée.

Monsieur le Maire : Je n'en doute pas. Je mets aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

5. 2017 DU 132 Cession du box n°2 - lot de copropriété n°37- 41 rue Falguière (15e).

Monsieur le Maire : Madame MALASSIS, la parole est à vous.

Madame MALASSIS : Monsieur le Maire, la sécurité et la tranquillité des tout-petits de la nouvelle crèche du 37, rue Falguière – je la nomme ainsi, puisqu'elle n'a pas encore de nom – aura été de courte durée. En effet, ouverte depuis le 24 avril dernier, le Directeur vient de m'informer qu'un campement de ressortissants de l'Europe de l'Est a pris ses quartiers dans le passage où se trouvent les boxes à usage de stationnement pour lesquels il nous est demandé d'accepter la cession de l'un d'entre eux.

Les occupants de ce campement sauvage ne se satisfont pas de squatter les lieux : ils créent des désagréments extrêmement graves pour les enfants et les personnels de la crèche, en jetant dans le jardin de celle-ci leurs détritus, leurs objets encombrants, et faisant courir un danger : celui de tomber sur celles et ceux qui profitent d'un espace extérieur qui leur est réservé.

Le Directeur, très préoccupé par un éventuel accident, a donc renoncé à utiliser le jardin, ce qui est tout de même paradoxal, surtout en cette saison.

Je crains que les familles et la Petite enfance ne trouvent plus d'interlocuteurs désormais, puisque ces intitulés sont dorénavant absents du gouvernement du nouveau Premier ministre.

Monsieur le Maire : Cela nous ramène à un problème majeur et à une préoccupation des habitants que nous rencontrons dans cet arrondissement et ailleurs, bien sûr, qui est la présence de personnes originaires d'Europe de l'Est qui se livrent à un certain nombre, soit d'exactions, soit d'infractions à l'hygiène sur la voie publique, et qui font d'ailleurs l'objet de signalements répétés auprès des services de police.

L'événement que vous nous signalez était encore inconnu du commissariat de police, que nous avons bien sûr saisi, et dont nous espérons une intervention active et efficace.

Je rappelle que, sur mon intervention, trois officiers de police roumains sont affectés, irrégulièrement mais quand même assez souvent, malheureusement, au 15^{e}, afin de remonter les filières. Nous savons très bien comment tout ceci est organisé par des filières criminelles internationales qui provoquent la présence, sur notre territoire, des personnes qui commettent de tels incidents.

Nous demandons donc à la Préfecture de police d'agir avec plus de fermeté, et surtout que les nombreuses OQTF, les obligations de quitter le territoire français, qui sont délivrées à hauteur, peut-être, de plusieurs centaines par an dans notre arrondissement, soient enfin exécutées.

Monsieur BAGHDAD ?

Monsieur BAGHDAD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous éloignons bien de la délibération qui nous est proposée, dans les propos qui ont été tenus. Nous soulignons effectivement qu'il peut exister un certain nombre de difficultés et je pense que l'ensemble de cette Assemblée, ici, est attentive au bien-être des enfants et à la sécurité qu'ils peuvent avoir dans l'épanouissement de leur crèche, et souhaite rassurer, effectivement, les parents.

Des actions doivent donc être menées, et vous l'avez souligné, cela va bien au-delà des pouvoirs qui sont conférés à ce Conseil d'arrondissement et même au Conseil de Paris, qui n'a pas le pouvoir de police dans les cas que vous mentionnez.

Vous savez que la Ville aussi, est très active pour trouver des solutions, à la fois pour des personnes en situation difficile, qui auraient besoin d'être relogées - vous mentionnez des personnes d'Europe de l'Est : s'agit-il de personnes en situation difficile, à la rue, ou s'agit-il de circuits plutôt de type « trafics » que vous mentionnez ? Personnellement, je n'ai pas d'information à ce sujet - auquel cas il faut s'y atteler.

Puis, je ne vois pas le rapport entre le Ministère de la Petite enfance et la délibération qui nous concerne.

En tout cas, en ce qui nous concerne, nous votons la délibération, je tiens à le souligner, et nous serons vigilants, comme vous l'avez indiqué Monsieur le Maire, à ce que la situation s'apaise et s'assainisse, pour le bien-être des enfants.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce que Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, Rapporteure, veut apporter quelques éléments, notamment peut-être concernant la réalisation d'obstacles dans la crèche ou d'éléments de prévention situationnelle, pour empêcher l'accès de ces personnes à la crèche, et notamment au jardin ?

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Non. Je voudrais remercier Madame MALASSIS d'avoir soulevé ce problème, parce que je trouve que, contrairement à ce qu'a dit Monsieur BAGHDAD, Madame MALASSIS avait tout à fait raison de pointer ce problème qui était inconnu de la plupart d'entre nous : nous allons tout mettre en œuvre pour que ces désordres cessent.

Je vous rappelle que nous avons attendu cette crèche pendant 16 ans : dans tout le quartier, les parents s'impatientaient, parce qu'il faut se rappeler qu'en 2001, le bâtiment qui existait là, au 37 rue de Falguière, a été démoli - je crois que cela a été l'un des premiers actes de Bertrand DELANOË - et qu'enfin, en 2017, la crèche et les logements ont été livrés. Il est tout à fait consternant de voir que les enfants ne peuvent pas bénéficier de ce jardin, qui était un équipement très attendu.

Nous allons donc nous « bouger » et tout mettre en œuvre pour que ces désordres cessent et que les enfants puissent profiter de l'espace vert.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

6. 2017 DLH 40 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

7. 2017 DLH 111 Location de l'immeuble 31, rue des Bergers (15e) à la RIVP-bail emphytéotique.

Monsieur le Maire : Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Madame de CLERMONT-TONNERRE: Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous avons à nous prononcer sur un énième projet portant sur la préemption d'un bien privé. Il s'agit d'une maison d'un étage, située à l'angle de la rue des Bergers et de la rue Sébastien Mercier, qui est actuellement occupée par la galerie-atelier créée par Michèle BROUTTA que beaucoup d'entre nous connaissent ici.

Ce lieu culturel de grande qualité va donc disparaître, puisque la Ville a décidé de préempter ce bien pour réaliser à sa place 17 logements sociaux, plus un commerce d'environ 38 m2.

Outre la consternation de voir disparaître la galerie d'art, les riverains de la rue Sébastien Mercier nous ont fait part de leur opposition à ce projet porté par la Ville, puisque la maison et l'atelier vont être démolis au profit d'une opération de densification sur une parcelle très compliquée, qui impactera les conditions d'habitabilité des immeubles voisins.

Bien que vous ayez, Monsieur le Maire, émis à deux reprises, un avis défavorable sur cette préemption, la Ville n'en a pas tenu compte, puisque nous venons d'apprendre que Monsieur BROSSAT avait, d'une part, décidé de confier à la RIVP, la maîtrise d'ouvrage, et la gestion du futur immeuble et, d'autre part, demandé à ce bailleur, s'il était envisageable d'affecter le bâtiment existant pour de l'hébergement d'urgence.

J'ajoute que cette préemption est d'autant moins justifiée que l'immeuble se situe dans un quartier saturé de logements sociaux, que ce soit rue de la Convention, rue Lacordaire, rue des Cévennes ou encore sur le site de Boucicaut qui comprend 60% de logements sociaux.

Pour conclure, je tiens à dénoncer le parti pris de la Ville qui accélère sa politique de préemption d'immeubles et de saturation de certains quartiers en logements sociaux au détriment des opérations urgentes de rénovation des ensembles

sociaux existants. Il est incompréhensible pour notre majorité, comme pour les locataires de certains ensembles de constater que, d'un côté, la Ville achète à coup de millions des immeubles occupés, et d'un autre côté reporte sans cesse les opérations de rénovation des immeubles vieillissants, en partie dans les secteurs Modigliani, Frères Voisin et Porte Brancion.

Monsieur le Maire : Oui, d'autant plus qu'il existe un projet de transformation temporaire de cet immeuble en centre d'hébergement d'urgence. Nous avons déjà trois centres d'hébergement d'urgence pour migrants dans l'arrondissement. Je pense que là, nous irions sans doute au-delà de ce que le 15e arrondissement peut accepter, d'autant plus que nous avons, comme l'a dit Madame de CLERMONT-TONNERRE, rejeté à deux reprises cette préemption, que des demandes de permis de construire ont été déposées à deux reprises également et qu'il était prévu d'y réaliser des logements privés, projet qui devra être abandonné si la Ville préempte l'immeuble.

Cette préemption nous pose donc un problème important et nous ne souhaitons pas qu'elle puisse prospérer. Monsieur BAGHDAD ?

Monsieur BAGHDAD : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans les propos que vous avez tenus, vous et notre collègue, sur les raisons du refus de cette délibération, j'entends plusieurs arguments et je vais essayer d'apporter un certain nombre d'éclairages à chacun d'entre eux, dans la mesure du possible.

Vous craignez effectivement de voir disparaître la galerie d'art et le fait qu'elle ne puisse pas prospérer dans le quartier ; je pense effectivement qu'il s'agit d'un point d'attention important que vous mentionnez là. Cette galerie d'art, je pense que nombre d'entre nous la connaissons. Lorsqu'une opération de ce type a lieu, la Ville de Paris, et nous l'avons vu dans le cadre d'autres opérations préalables, s'attache à trouver des solutions pour les commerçants, les galeries, pour qu'ils puissent exercer leur métier lorsque la préemption fait qu'ils ne peuvent plus l'exercer dans l'immeuble. Le premier élément est donc que nous soyons tous attentifs pour que des solutions puissent être proposées à cette galerie d'art. Nous partageons cette ambition.

Deuxièmement, vous critiquez cette opération, en disant qu'il s'agit d'une opération trop dense. Aujourd'hui, il s'agit d'une maison R+1 et cette opération amènera à ce qu'elle soit au niveau des immeubles voisins. C'est une opération qui va ramener un bâtiment qui est aujourd'hui en forme de dent creuse par rapport aux autres bâtiments, à un bâtiment aussi élevé, ou plutôt aussi peu élevé dans un certain nombre de cas, R+5, que les autres bâtiments situés aux alentours. En

termes de densité, il n'y a donc pas de densité importante par rapport au voisinage. Donc cet argument, pour moi, n'est pas valable.

Ensuite, vous nous dites que la destination en logement social n'est pas appropriée, dans la mesure où il y aurait trop de logement social dans ce quartier. Ce n'est pas tout à fait exact dans ce quartier, mais nous avons toujours cette discussion continue concernant l'échelle à laquelle nous devons regarder.

Oui, il est vrai que la Mairie de Paris, la Maire en particulier et son adjoint chargé du logement, veulent respecter la parole qui a été la leur, à savoir d'abord de faire respecter la loi, avec 25% de logement social à Paris, y compris dans le 15e arrondissement et même d'aller plus loin, avec 30% de logements sociaux. Vous pouvez le regretter, vous pouvez le combattre, mais c'est un fait et cet engagement sera tenu dans cette mandature.

Enfin, vous critiquez aussi le fait que cela puisse devenir de l'hébergement d'urgence. Constatons malheureusement que nous avons besoin d'hébergement d'urgence pour accueillir ceux qui fuient la guerre et la misère ; il est nécessaire d'avoir cet esprit de solidarité, y compris dans le 15e arrondissement. Ce ne serait que le troisième centre d'hébergement d'urgence dans le 15e arrondissement. Au regard de la population présente dans le 15e, ce n'est pas trop, comme vous le sous-entendez.

Bien évidemment, cette opération ne se fait pas au détriment des opérations de rénovation : la Ville s'est engagée sur de très lourdes opérations de rénovation, dans beaucoup de quartiers, tels que les Périchaux, qui en bénéficient pleinement, mais également *via* beaucoup d'autres opérations. Je pense qu'il s'agit d'un faux procès de dire que c'est l'un ou l'autre : c'est l'un et l'autre.

Donc je pense que nous ne pourrons pas nous mettre d'accord, malheureusement, mais essayons d'être le plus objectifs possible sur ce sujet. Merci.

Monsieur le Maire : Oui. Je pense que nous n'avons pas de leçon de solidarité à recevoir dans cet arrondissement où, depuis que je suis Maire, nous avons ouvert un centre d'hébergement d'urgence, social et général, presque chaque année. Mais là, il s'agit de centres d'hébergement d'urgence pour migrants : nous sommes en total désaccord avec vous, puisque nous considérons que des centres d'hébergement d'urgence pour réfugiés doivent effectivement être ouverts et que c'est la tradition de la France que d'accueillir ceux qui sont persécutés, mais pas les migrants économiques qui n'ont aucune raison d'être sur notre territoire s'ils ne le sont pas de façon régulière, ni les déboutés du droit d'asile.

Je pense que le 15e était bien au-delà d'une participation symbolique avec ces trois centres. Ce sera d'ailleurs le quatrième, car il ne faut pas oublier la

centaine de personnes également hébergée au pavillon Blumenthal de l'hôpital Necker, faisant que nous sommes loin d'avoir des réfugiés persécutés dans ces centres puisque l'un d'entre eux est rempli aux deux-tiers par des ressortissants d'Europe de l'Est. Je ne pense pas qu'il s'agisse de personnes qui soient persécutées dans des zones de guerre : nous avons eu un débat à ce sujet lors de l'examen d'un précédent dossier.

Voilà : notre position est radicalement différente : oui à la solidarité lorsqu'elle est juste, oui à l'accueil des personnes persécutées, mais non à l'accueil de tous les migrants économiques, qui ne peuvent pas trouver des conditions de vie dignes sur notre territoire.

Je laisse la parole à Monsieur RIGAUD, en tant que rapporteur.

Monsieur RIGAUD : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Manifestement, Monsieur le Maire, votre avis favorable au second permis de construire, celui de la famille de Madame Broutta, propriétaire des lieux et celui des riverains, importe peu aux yeux de la Mairie de Paris et de l'exécutif parisien pour tout ce qui a trait à l'urbanisme dans la capitale.

La notion de « projet immobilier privé » ferait-elle peur à la Mairie de Paris ? Ou bien s'agit-il tout simplement de répondre à des objectifs de quotas ? Vous l'avez dit, Monsieur BAGHDAD : nous avons l'annonce des 30% de logements sociaux d'ici 2030, projet qui va bien au-delà des 25% de la loi SRU, et qui nous semble totalement déraisonnable. Déraisonnable, à quel titre ? Je vous en ferai la démonstration d'ici quelques instants.

Actuellement effectivement, au 31 rue des Bergers, il est question de construire un immeuble de 17 logements sociaux et, en attendant, l'habitation actuelle pourrait être affectée en hébergement d'urgence, un hébergement d'urgence de plus sur notre arrondissement, vous l'avez dit, Monsieur le Maire. Celui de trop ? Les habitants de notre arrondissement apprécieront.

Par ailleurs, cette préemption est un signal fort qui ne manquera pas de décourager d'autres initiatives immobilières privées. Or nous savons tous que la capitale doit favoriser aussi ce type d'investissement pour développer notamment une offre en accession et maintenir les classes moyennes dans notre arrondissement, une des conditions indispensables, me semble-t-il, au maintien de la mixité sociale.

Notre collègue, Claire de CLERMONT-TONNERRE, nous a démontré que cette préemption n'est pas justifiée : quartier déjà très fortement doté en logements sociaux ; nombreuses préemptions ; proximité de la ZAC Boucicaut qui comprend plus de 450 nouveaux logements, dont 60% de logements sociaux ; offre

insuffisante des équipements municipaux nécessaires à l'accompagnement des habitants de nouvelles constructions sociales.

Les équilibres sociaux en pâtissent, comme en attestent les diverses études portées à notre connaissance, et nous ne cessons de le dénoncer.

Avant de conclure, Monsieur le Maire, je voudrais rappeler aux membres de cette Assemblée, et à Monsieur BAGHDAD en particulier, quelques informations mentionnées dans le pré-diagnostic social du 15e arrondissement de Paris, rapport qui a été porté à notre connaissance au début de l'année 2016, et qui semble bien mal pris en compte par la Mairie de Paris.

En page 7, et sous l'intitulé *« Les fragilités et les risques de l'arrondissement »*, ce rapport précise : *« Un territoire très vaste et contrasté : l'arrivée de nouveaux habitants dont l'intégration n'est toujours pas évidente et peut être source de tensions. Ces dernières années, une nouvelle population s'est installée dans l'arrondissement, souvent très précaire : familles de l'Est parisien, provenant de centres maternels, d'hôtels, de résidences sociales, de centres d'hébergement et d'insertion sociale, d'origines socio-culturelles, géographiques, et d'âges différents. L'intégration,* nous dit ce rapport, *est parfois difficile, avec des stratégies d'évitement de part et d'autre ; l'amplification de certaines difficultés au niveau de la vie collective ; l'incompréhension (codes sociaux, habitudes, besoins différents) et quelque fois le rejet, le repli sur soi. Ceci a pu apparaître,* mentionne ce même rapport, *dans la ZAC Boucicaut* - à côté, cette ZAC dont a parlé notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE - *avec des difficultés de cohabitation importantes entre les nouveaux occupants des logements sociaux et ceux de la résidence sociale, dans certains nouveaux programmes mixtes, regroupant des logements sociaux et de l'accession à la propriété, pour des familles précaires déracinées,* nous dit ce rapport, *de leur arrondissement d'origine, en perte de repères et de liens, et qui ont du mal à s'y intégrer. »*

A propos de politique et de dispositif prioritaire, ce rapport mentionne en page 8 : *« certains quartiers se révèlent particulièrement fragiles : ils nécessitent une vigilance certaine et la mise en œuvre de politiques et de dispositifs prioritaires. Dans le cadre de la nouvelle convention 2016-2018,* nous dit toujours ce rapport, *avec l'association ARC75, le quartier Dupleix pourrait être placé en veille. »*

Enfin, ce même rapport précise en page 9 : *« équipements et réseaux associatifs inégalement répartis et parfois de manière insuffisante, manque de structure d'insertion par l'activité économique sur l'arrondissement, de longs déplacements pouvant être un frein à l'insertion des bénéficiaires potentiels, mais aussi, des*

services sociaux de plus en plus sollicités mais peu présents sur les quartiers, et qui assurent de moins en moins de visites à domicile, des difficultés pouvant être rencontrées par des associations pour trouver des locaux en pied d'immeubles, à des prix abordables, alors qu'elles favorisent le lien social entre les habitants ».

Il ne s'agit que de quelques mentions, puisque ce rapport est très dense.

Pour conclure : une « politique du fait accompli » de l'exécutif parisien ; une absence de concertation ; un signal fort pouvant décourager les futures initiatives immobilières privées dans notre arrondissement ; une politique locale de l'habitat insatisfaisante, car fragilisant *in fine* les équilibres sociaux.

Pour cette raison, et celles exposées par notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE et par vous-même, Monsieur le Maire, j'invite les membres de cette Assemblée à voter contre ce projet de délibération.

Monsieur le Maire : Je soumets ce projet de délibération aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci : il est rejeté.

8. 2017 SG 24 Opération Petite Ceinture : bilan d'avancement, convention de superposition d'affectation avec la SNCF et groupement de commande avec la SNCF.

Monsieur le Maire : pour rappel, ce point a fait l'objet d'une procédure d'urgence. Je laisse la parole à M. Shervin JANANI

Monsieur JANANI : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération que nous étudions ce soir est fort intéressante et porte sur le bilan d'avancement de la Petite Ceinture.

Il est tout d'abord agréable, et nous ne pouvons que saluer cette initiative, de voir que la Petite Ceinture va enfin être ouverte au niveau du tunnel Vaugirard, situé entre les rues Olivier de Serres et Dantzig. Pour rappel, il s'agissait d'une demande régulière de notre majorité et ce depuis fort longtemps. Nous ne pouvons donc que nous réjouir d'avoir obtenu gain de cause.

Par ailleurs, je me permets de m'arrêter quelques instants sur le projet d'installation d'un bar-restauration sur la Petite Ceinture. En effet, il nous est indiqué que des projets sont à l'étude : il serait intéressant que la Mairie du 15e, ainsi que le Conseil de quartier, puissent être associés à ces études, afin que nous puissions faire remonter les différentes inquiétudes qui pourraient émaner des habitants. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Oui, je souhaitais rappeler, parce que le précédent intervenant a omis de le faire, combien cette opération d'aménagement de la Petite Ceinture est tout à fait intéressante pour les Parisiens et les habitants de l'Agglomération. Pendant des décennies, cet espace était resté clos et les occupants successifs de la Mairie de Paris n'en avaient rien fait. En l'occurrence, nous avons eu, grâce à l'action d'Anne HIDALGO, un accord avec RFF et la SNCF, qui a permis d'ouvrir cet espace. Les espaces libres dans Paris sont suffisamment rares, pour qu'on les investisse d'un intérêt tout à fait prioritaire : tel est ce qui a été fait.

De plus, ces décennies d'abandon avaient entraîné un développement d'une végétation tout à fait intéressante. Il était donc tout à fait essentiel de permettre aux habitants de notre Agglomération de pouvoir fréquenter cet espace.

En outre, vous le savez mais il faut le rappeler, le 15e avait été prioritaire dans cet aménagement et dans cette ouverture qui, petit à petit, fait le tour de Paris.

Je voulais donc rappeler ce point-ci, parce que nous avons tous la mémoire courte ; je sais bien comment les choses évoluent.

Il restait des sections plus compliquées, évidemment, à aménager, qui sont les sections en tunnels : ce sont des problématiques complexes, intégrant des questions de sécurité et d'agrément.

Dans le cadre des aménagements qui ont été proposés et des appels à projets qui ont été lancés, les tunnels qui nous intéressent directement ont été concernés : nous pouvons nous en féliciter et souhaiter que cette opération, au-delà du 15e arrondissement, puisse se multiplier dans l'ensemble de la capitale, ce qui est en cours et ce qui permettra de faire des liaisons de plus en plus longues pour ceux qui voudront s'adonner à la fréquentation de cet espace. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur DARGENT, tout en sachant que c'est loin d'être la première fois que nous évoquons l'aménagement de la Petite Ceinture dans ce Conseil ; effectivement, nous nous réjouissons tous, il n'y a aucun sujet là-dessus, de son aménagement. Peut-être d'ailleurs, certains se souviennent-ils ici que le premier projet d'aménagement de la Petite Ceinture ferroviaire en coulée verte avait été présenté ici-même par un représentant de Jean TIBERI quand celui-ci était Maire de Paris.

Donc, tant mieux, si Bertrand DELANOË a continué dans cette voie, et si nous pouvons aujourd'hui bénéficier d'un aménagement tout à fait agréable pour les

habitants, et qui est très fréquenté. Cela pose d'ailleurs un certain nombre de problèmes que vous avez-vous-même évoqué en matière de sécurité et autres. Il est vrai que cette fréquentation est une bonne chose, mais il faut la réguler.

Nous en sommes donc à ce moment de la vie de Petite Ceinture ferroviaire. J'ai moi-même été sur place avec la Maire de Paris il y a quelques semaines, où nous avons aussi pu apprécier l'action d'associations qui vont animer ce territoire et aussi, surtout, la prolongation de la Petite Ceinture et de ce tronçon jusqu'au parc Georges Brassens, ce que nous avons toujours souhaité et qui n'avait pas été réalisé jusqu'alors, pas plus que le passage sous le tunnel, qui était impossible autrefois et qui le devient aujourd'hui, ce dont je me réjouis également.

Monsieur LAMOUR a demandé la parole.

Monsieur LAMOUR : Oui, Monsieur le Maire, ce projet de Petite Ceinture fait d'ailleurs partie de l'un de vos projets fondamentaux qui est la création d'un arc vert dans le 15e arrondissement entre la Petite Ceinture, la rive de Seine et le métro aérien, qui rejoindrait les voies de chemin de fer de Montparnasse.

Vous y tenez et j'espère d'ailleurs que la Ville de Paris continuera un peu dans ce sens et nous accompagnera dans cette démarche, qui est d'ailleurs assez innovante, consistant à créer un arc vert dans un arrondissement aussi grand que le 15e.

Monsieur DARGENT, vous nous proposiez de nous rafraîchir un peu la mémoire : nous allons faire de même puisque je vous rappelle que nous étions extrêmement favorables à l'utilisation de ce tunnel entre la rue Olivier de Serres et le parc Brassens. Nous pensions qu'il relevait du bon sens de l'utiliser dès la mise en place de cette coulée verte. Vous vous y êtes opposé de manière très ferme, sans véritablement, d'ailleurs, nous donner la chance du dialogue.

Nous vous proposions effectivement d'aménager, de sécuriser et de rendre accessible ce tunnel : vous avez dit « non », un « non » très ferme et peut-être un peu trop rapide puisque je vous rappelle que vous avez utilisé une parcelle d'un bloc d'immeubles sociaux de Paris Habitat au niveau de l'école de la Saïda et du 80 (à peu près) boulevard Lefevre, en coupant en deux ce bloc d'immeubles sociaux et en engageant des frais de l'ordre, me semble-t-il, de 100 000 euros.

Il eut beaucoup plus judicieux, effectivement, d'envisager dès l'origine l'utilisation de ce tunnel, dont on nous avait dit qu'il était impossible à sécuriser. Il semble qu'aujourd'hui, un peu par miracle, il le soit : nous nous en réjouissons.

Monsieur le Maire, vous avez donc fait cette marche exploratoire il y a quelques jours ; je pense effectivement que tout cela recèle un potentiel intéressant en

termes d'utilisation et que cela nous permettra, enfin, de relier le parc Citroën au parc Brassens telle qu'était notre idée initiale qui, malheureusement, avait été rejetée par la Mairie de Paris dès son origine.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Madame ROY.

Madame ROY : Simplement, pour répondre : nous n'avions pas dit que cela était impossible, mais qu'il existait des contraintes de sécurité qui étaient réelles, qui le sont toujours et qui d'ailleurs, devront être prises en compte par ceux qui répondront à l'appel à projets. Cela n'a pas changé.

Je voudrais aussi saluer la démarche participative qui prévaut dans ce projet d'aménagement. Nous avons eu l'occasion de rencontrer les structures il n'y a pas longtemps, avec la Maire Anne HIDALGO et avec vous, Monsieur le Maire. Nous avons pu saluer la qualité du travail qui est réalisé par ces collectifs. J'ai moi-même pu assister, à l'occasion de l'ouverture de la Petite Ceinture lors d'un week-end, à une séance à laquelle les personnes étaient invitées à venir déposer leurs idées : j'ai vu qu'il y avait beaucoup de gens qui venaient déposer des idées.

Je voudrais donc saluer cette démarche participative qui prévaut à l'aménagement de ce nouveau tronçon de la Petite Ceinture.

Monsieur le Maire : Merci. Il y aura d'ailleurs d'autres aménagements, puisqu'une guinguette appelée *La Baladeuse* sera installée au niveau de Balard, par l'organisation qui anime à Javel et sur les quais du parc Citroën, qui est bien connue de nous, qui réalise un excellent travail et qui a beaucoup de succès auprès des Parisiens.

Nous avons d'ailleurs pu faire amender le projet présenté par cette société, dans la mesure où il fallait concilier, bien sûr, l'animation sur le site et la tranquillité des riverains. Nous avons ainsi pu obtenir que l'entrée du public rue Leblanc soit régulée par un agent, afin d'éviter la création de files d'attente, que la sortie s'effectuera par le boulevard Martial Valin afin d'éviter des nuisances du côté des habitations, que l'amplitude horaire d'ouverture soit réduite et qu'il n'y ait pas d'activité le dimanche soir ni le lundi, que les garde-corps soient réhaussés, qu'un mur végétal soit dressé entre la guinguette et les habitations, afin de réduire aussi les nuisances sonores, puisque l'on ne peut pas y implanter un mur anti-bruit.

Je pense que cette guinguette pourra commencer ses activités à partir du mois de juillet ; il s'agit donc d'une nouvelle animation sur le site.

Concernant l'amélioration de l'accessibilité, dans le cadre du prolongement de l'emprise, tel que vous venez de l'indiquer, celui-ci permettra d'optimiser aussi les

accès, étant donné que les ascenseurs connaissent un certain nombre de difficultés, sont régulièrement dégradés, sont peu pratiques, et que la DPA envisage même de supprimer l'ascenseur Desnouettes, étant donné les trop nombreuses réparations dont il doit faire l'objet et son caractère peu pratique.

Le nettoyage des ponts de la Petite Ceinture a enfin été obtenu, parce que RFF, simplement, n'a jamais fait ce travail et que la Mairie de Paris a pris en charge cette tâche : des opérations de « dégraffittage » des ponts ont été réalisées par la Mairie.

Voilà un certain nombre d'actions importantes pour l'embellissement de la Petite Ceinture et nous attendons, bien sûr, l'aménagement de la gare de Vaugirard : les études se poursuivent ; je rappelle qu'une enveloppe de 120.000 euros a été votée au budget participatif ici-même pour la création d'un espace de *co-working* et une seconde tranche, *a priori* de 500.000 euros, pourrait être proposée au budget participatif 2017. Nous bénéficierons également, peut-être, d'un autre financement, car une demande de financement a été constituée dans le cadre du fonds européen de développement régional, en partenariat avec la Région Ile-de-France.

La dernière difficulté, mais qui n'est pas la moindre, est la nécessité de sécuriser davantage le lieu. Nous avons d'ailleurs déposé un vœu voilà quelques mois à peine au Conseil de Paris et le représentant du Préfet de police a répondu favorablement à notre demande d'installation d'une caméra de vidéoprotection notamment. Cependant, il est nécessaire aussi que la Ville renforce la surveillance humaine du site, qui est jusqu'à présent insuffisante, sachant que plusieurs dizaines de plaintes ont été déposées par les riverains des immeubles voisins, qui sont victimes des agissements de petites bandes locales.

Voilà quelques informations sur ce bel espace qui, effectivement, est tout à fait exemplaire dans le 15e arrondissement.

Nous allons donc mettre au vote ce projet de délibération mais avant, peut-être Marie TOUBIANA, Rapporteure, souhaite-t-elle s'exprimer également ?

Madame TOUBIANA : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, comme vous l'avez rappelé, je vous ai accompagné début mai sur la Petite Ceinture. Nous avons fait une visite avec la Maire de Paris du chantier participatif, en contrebas du parc Georges Brassens. Ce collectif a pour but d'animer des ateliers participatifs pour lesquels les habitants du 15e ont marqué un grand intérêt. Nous envisageons d'ailleurs que l'événement *Lire à Brassens* soit délocalisé sur la Petite Ceinture dès cet été, afin de mieux faire découvrir cette partie de la Petite Ceinture.

Je ne reviendrai pas sur la question du tunnel, et sur le projet qui nous est cher d'aménagement du tunnel entre les rues Olivier de Serres et Dantzig, dont Monsieur Jean-François LAMOUR a parlé. Sur le projet de guinguette, vous avez apporté, Monsieur le Maire, toutes les précisions et vous avez également rappelé les problèmes d'insécurité auxquels les habitants qui bordent la Petite Ceinture font face : intrusions nocturnes, jets de pierre etc. à propos desquels mon collègue Hubert MARTINEZ est très souvent saisi : vous avez rappelé l'implantation d'une caméra qui serait nécessaire.

Cette délibération portant acte du bilan d'avancement de l'opération Petite Ceinture, je vous invite à voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets à votre vote ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie : il est adopté à l'unanimité.

9. 2017 DEVE 96 Mise en œuvre du projet "+ de végétal dans les quartiers populaires" voté au Budget participatif parisien 2016 - Autorisation de financement de 19 projets (10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20e)

Monsieur le Maire *: Monsieur JANANI, la parole est à vous.*

Monsieur JANANI *:* Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération vise à accorder le financement de la Ville de Paris pour la rénovation de 19 squares dans les quartiers populaires, suite à la participation de ces quartiers à l'édition spéciale du budget participatif 2016.

Je tiens tout d'abord à me réjouir ici que 100.000 euros soient attribués à la rénovation du square des Périchaux. Cependant, lorsque l'on voit que d'autres arrondissements ont deux squares de rénovés, on ne peut que regretter que cet effort ne soit pas équivalent dans le 15e, alors qu'il s'agit de l'arrondissement le plus peuplé de Paris. Je pense, par exemple, au square de la Porte de la Plaine, qui aurait pu bénéficier de ces moyens ou encore au jardin Bargue-Platon.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, nous aurions souhaité avoir quelques détails quant à l'application de ce financement et au délai de mise en œuvre de cette rénovation. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur les Périchaux ?

Ils font effectivement l'objet de travaux d'importance et nous avions eu une inquiétude sur ce financement. Maintenant, Paris Habitat, effectivement, livrera la parcelle de terre prête à aménager et réalisera les grilles. Il restera à la

charge de la Ville l'aménagement de surface, dont le coût est estimé à 1,6 million d'euros. La mairie du 15e a d'ailleurs inscrit 200.000 euros sur ses investissements d'intérêt localisé. 100.000 euros sont également prévus au titre du budget participatif 2016 *« Plus de nature dans les quartiers populaires »*, comme nous l'avons demandé à Madame KOMITES. La Mairie de Paris nous a indiqué que le reste du budget était bouclé et serait donc pris en charge par la DEVE, notamment au titre de la création de nouvelles surfaces végétales.

Le début des travaux aura lieu en octobre pour l'étanchéité et en 2018-2019 auront lieu les travaux de rénovation du square, ce qui permettra de compléter l'aménagement global des Périchaux.

En effet, je vous rappelle que plusieurs opérations ont été menées pour améliorer cet ensemble immobilier : l'installation, d'abord, de caméras de vidéoprotection, ce qui est d'ailleurs une première dans l'ensemble des biens immobiliers sociaux de Paris Habitat ; la rénovation des logements ; la réalisation de sept logements PMR. Paris Habitat poursuit la réalisation de cet ensemble avec la requalification intégrale de ses espaces extérieurs, qui seront piétonnisés et végétalisés, et désormais fermés la nuit. Les voies « véhicules » et le stationnement en surface seront supprimés, et un tarif préférentiel pour les résidents sera mis en œuvre.

Un autre point très important concerne les créations à venir d'une structure multi-accueil très attendue de 99 berceaux, un nombre important, et d'un centre de PMI.

Le jardin partagé conservera son emplacement actuel et sera étendu.

Tels sont les projets en cours de réalisation aux Périchaux.

Oui, Monsieur VASNIER ?

Monsieur VASNIER : Il s'agit simplement de vous remercier, Monsieur le Maire, de votre vibrant hommage en faveur de la politique ambitieuse de la Ville, qui montre bien que l'on peut allier la rénovation du parc social avec son agrandissement pour répondre aux besoins des habitants et au besoin de disposer de logements accessibles à tous.

Monsieur le Maire : Vous pouvez également, dans votre éloge, inclure la Mairie du 15e qui, si vous avez bien écouté mon intervention, a inscrit plusieurs centaines de milliers d'euros pour la rénovation de ce square et qui n'a pas « mégoté » ses efforts. Je parle sous le contrôle de Jean-François LAMOUR qui a été à la manœuvre autant que moi pour obtenir toutes ces rénovations

indispensables, d'ailleurs, pour améliorer les conditions de vie des résidents des Périchaux. Madame TOUBIANA.

Madame TOUBIANA : Vous avez communiqué le calendrier des travaux. Je voulais simplement préciser que le square des Périchaux sera agrandi de 1.511 m2 et sera reconfiguré en deux squares, avec un verger, des aires de jeux pour les enfants, des plantations d'arbres, et éventuellement, un jardin partagé.

La Mairie du 15e a attiré l'attention sur la nécessité de prévoir des grilles hautes pour éviter l'occupation nocturne du square.

Monsieur le Maire, vous avez en effet insisté sur la participation financière importante de la Mairie du 15e, puisqu'il a été inscrit 100.000 euros sur les ILL 2017, 100.000 euros sur les ILL 2018, et le budget participatif 2016, *« Jeux et loisirs dans les parcs du 15e »* permettra de dégager une troisième enveloppe de 100.000 euros.

Monsieur le Maire, vous avez écrit à la Maire de Paris, le 31 octobre 2016 pour lui demander d'affecter 100.000 euros au titre du budget participatif *« Tout Paris, plus de végétal dans les quartiers populaires ».*

Nous ne pouvons donc que nous réjouir de cette délibération et de ce financement supplémentaire de 100.000 euros.

Je vous invite à voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? je vous remercie.

10. 2017 DAC 210 Subvention (240.500 euros), avenant et convention avec l'association Bétonsalon (13-15e)

11. 2017 DAC 785 Subvention (12.000 euros) à l'association Centre des Arts de la Scène (15e)

12. 2017 DAC 795 Aide indirecte dans le cadre de la convention d'occupation pour le cirque Bormann Square Carlo Sarrabezolles, 5 rue Lucien Bossoutrot (15e).

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA, la parole est à vous.

Madame TOUBIANA : Merci, Monsieur le Maire. Je rappelle que nous avons voté le principe de l'installation d'un cirque dans le square Sarrabezolles. Ma collègue, Claire de CLERMONT-TONNERRE et moi-même avons reçu les propriétaires du cirque Bormann, qui nous ont donné des informations sur le fonctionnement du cirque.

Etant donné la proximité du Ministère de la Défense et l'accueil de 1 000 personnes dans ce cirque, nous leur avons conseillé de prendre attache avec le ministère de la Défense.

Monsieur le Maire, vous avez rappelé dans un courrier à la Maire de Paris votre opposition à l'abattage des arbres avant que l'implantation ne soit validée par la Préfecture de police. Vous avez, en outre, rappelé le vœu voté au Conseil de Paris, à savoir l'aménagement du square Sarrabezolles, l'implantation de l'œuvre de Frank GEHRY et Sophie CALLE *Le Téléphone*, et le remplacement de tous les arbres.

Or nous avons appris dernièrement que des arbres ont été abattus, sans que nous sachions si l'autorisation préfectorale a été ou non donnée et ce, malgré votre avis négatif.

Nous avons appris d'autre part qu'une réunion a eu lieu à la Mairie de Paris, avec les propriétaires du cirque, sans que nous ayons été invités à y participer.

Nous venons de recevoir, il y a seulement quelques heures Monsieur le Maire, avant le Conseil d'arrondissement, la demande de permis de construire, ce qui n'est pas admissible : nous n'avons bien sûr pas eu le temps de l'examiner.

Avons-nous des informations sur l'autorisation préfectorale et sur l'avis du ministère de la Défense ? Je ne dispose d'aucune information à ce sujet, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Bien. Qui souhaite s'exprimer ? Vous vous souvenez sûrement que nous avions déposé un vœu, adopté par notre Conseil d'arrondissement, mais également par le Conseil de Paris, au mois de janvier 2017, concernant le réaménagement paysager nécessaire, avec l'installation de ce cirque, qui présente évidemment des spectacles de grande qualité.

Malheureusement, nous n'avons pas été particulièrement associés à la mise en œuvre de ce réaménagement.

Ce que je regrette, c'est qu'alors qu'au mois de janvier 2017, Monsieur JULLIARD répondait au vœu déposé par Madame de CLERMONT-TONNERRE,

celui-ci regrettait cet état de fait, à savoir que nous n'étions pas associés et qu'il n'y ait pas eu d'échanges préalables avec la Mairie du 15e. Le premier adjoint nous avait d'ailleurs demandé de bien vouloir accepter les excuses de la Mairie centrale et nous avait proposé une rencontre très rapide entre la Mairie du 15e, les propriétaires et la Direction du cirque, et les services de la Ville.

Or nous avons appris que cette réunion avait bien eu lieu, mais sans que la Mairie du 15e y soit associée : cela n'est absolument pas acceptable, d'autant plus que le vœu a été accepté à l'unanimité au Conseil de Paris.

Je souhaitais pour ma part que l'on attende, pour abattre les arbres dans ce square - je pense que l'abattage des arbres doit être fait avec la plus grande parcimonie - que la Préfecture de police donne son autorisation. Nous ne savons pas d'ailleurs si la Préfecture de police a donné son autorisation à ce jour. Or les arbres ont été abattus avec l'autorisation de la Ville : si la Préfecture de police ne donnait pas son autorisation, pour telle ou telle raison, nous nous retrouverions avec un square dont les arbres ont été abattus pour rien. Cela est quand même très fâcheux : ce sont des méthodes brutales, qui ne devraient pas avoir cours, notamment dans Paris. Ce square est un « poumon » très important dans ce secteur, qui connaît une évolution urbaine très rapide et très importante.

Nous regrettons donc cet état de fait et, effectivement, cela nous amènera sans doute à nous abstenir, en espérant que des explications rationnelles nous seront données lors du Conseil de Paris, ce qui pourrait nous faire modifier notre vote. Mais en l'occurrence, nous n'avons pas réussi à avoir d'échanges avec les responsables du cirque et ceux que nous avons eus avec la Ville se sont révélés infructueux. Il existe tout de même une limite que l'on ne peut pas dépasser.

Madame Elisabeth de FRESQUET va s'exprimer sur ce projet de délibération, dont elle le Rapporteure et, ensuite, nous procéderons au vote.

Madame de FRESQUET : Monsieur le Maire, il s'agit de partager pleinement ce que vous venez d'exposer et ce qu'ont dit mes collègues, et de regretter vraiment et vivement que notre arrondissement ne soit pas associé à ce projet, qui est un beau projet, accompagné, bien entendu de la rénovation du square, de la réinstallation de l'œuvre de Franck Gehry que nous demandons et qui avait été complètement actée par la Ville : nous ne comprenons pas pourquoi il n'y a toujours rien.

Je vous proposerai, en l'état actuel des choses, une abstention positive, si je puis m'exprimer ainsi, en souhaitant que le Conseil de Paris vous apporte toutes les réponses aux questions et aux interrogations qui sont les nôtres.

En l'absence d'autres interventions, je soumets aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? La gauche. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? La majorité. Ce projet est donc voté avec l'abstention positive de la majorité.

13. 2017 DFPE 166 Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19e - Subventions (159.050 euros) à neuf associations dont six avec convention(s) pour leurs actions

Monsieur le Maire : Concernant le 15e arrondissement, il s'agit de l'animation du Café des parents de l'école des parents et des éducateurs d'Ile-de-France.

Merci.

14. 2017 DJS 15 Subventions (15.380 euros) à 11 associations sportives locales (15e)

Monsieur le Maire : Il s'agit des nombreuses associations du 15e arrondissement.

Je vais maintenant soumettre de façon globale à votre vote les délibérations n'appelant pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

Délibérations inscrites au Conseil départemental ayant un intérêt local et portées à la connaissance du Conseil d'arrondissement (non soumises au vote)

15. 2017 DASCO 43-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (8 980 euros), subventions d'équipement (311 368 euros) et subventions pour travaux (181 493 euros)

16. 2017 DASES 156-G Subventions à Aurore (248 504 €), à Paris Tout P'tits (100 000 €), au Casip-Cojasor (105 000 €), à l'Un est l'autre (30 000 €), aux Restaurants du Cœur - Relais du Cœur de Paris (180 000 €), au

Secours Populaire français (50 000 €), et au Relais Frémicourt (7000 €), pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies (montant global de 720 504 euros). Conventions.

17. 2017 DASES 250-G Subvention (45.000 euros) et convention avec Paris Habitat OPH pour la création d'un cabinet médical au 4 rue du Pic de Barrette (15e) dans le cadre du dispositif Paris Med'

Monsieur le Maire : La parole est à vous, Madame.

Madame DOROCQ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite simplement vous dire que nous nous réjouissons, bien sûr, de la création de ce cabinet médical, qui donnera, à mon avis, entière satisfaction aux habitants du quartier, qui était en manque de soins depuis la fermeture du centre médical de Viala.

Monsieur le Maire : Oui, il s'agit d'un sujet d'actualité et douloureux. Monsieur LORIAU ?

Monsieur LORIAU : Merci, Monsieur le Maire, nous revenons effectivement sur ce sujet de la fermeture du centre Viala, qui a été évoquée lors de notre précédent Conseil et qui a recueilli un vœu, de mémoire voté à l'unanimité par cette Assemblée.

Effectivement, il existe toujours une pénurie importante d'offre de soins de secteur 1 à Paris, quelles que soient les spécialités, qu'il s'agisse de médecine générale, de soins paramédicaux, ou de médecines de spécialité. L'ouverture de ce cabinet est un signe favorable pour le 15e arrondissement, un signe favorable que nous aimerions bien voir se multiplier de manière importante. En effet, du fait de la taille de l'arrondissement, il y a de la place pour de grandes possibilités d'ouvertures de cabinets de ce type.

Nous accueillons donc avec vous, bien sûr, ce cabinet de manière favorable, et espérons en voir d'autres prochainement.

Juste un point peut-être sur la concertation qui, dans la mesure où il existe un comité Paris Med', aurait peut-être pu faire l'objet d'une consultation simple ou d'une information plus en amont de la Mairie d'arrondissement, sur l'ouverture de ce cabinet. Nous aurions, par exemple, été heureux de recevoir dignement les futurs professionnels, puisqu'ils vont dorénavant exercer au profit de la population du 15e arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci. J'en profite pour évoquer aussi un projet, qui est sur notre budget participatif, de création d'une Maison de santé dans le secteur nord-ouest du 15e, un peu comme celle des Périchaux.

Je ne soumets pas ce point aux voix, puisqu'il s'agissait d'un projet de délibération du Conseil départemental.

Nous allons passer maintenant à la dernière partie de notre Conseil, qui est un vœu à la Maire de Paris, déposé par les élus des groupes Les Républicains et UDI-MODEM, relatif à l'indemnisation des commerçants lors de travaux de concessionnaires sur la voie publique.

VOEU

18. V15201769 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEVRE, Gérard GAYET, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus des groupes Les Républicains et UDI-MODEM relatif à l'indemnisation des commerçants lors de travaux de concessionnaires sur la voie publique

Monsieur le Maire : Je laisse la parole à Monsieur GAYET, qui présente ce vœu.

Monsieur GAYET : Monsieur le Maire, mes chers collègues, on considère en général que les travaux des concessionnaires d'une collectivité publique sont faits dans l'intérêt général et donc n'induisent pas d'indemnisation aux riverains lésés, sauf dérogation.

Je vous rappelle une dérogation que nous avions créée, la Ville de Paris et la Région Ile-de-France à l'époque, qui avait pris la forme d'un fonds d'indemnisation dans le cadre des travaux du tramway.

Nous constatons aujourd'hui que l'évolution des technologies entraîne des dommages collatéraux très importants, notamment pour les travaux CPCU. Ces chantiers deviennent permanents : je pense à Pasteur-Vaugirard et je pense à Croix-Nivert.

Nous demandons donc que les dommages liés à ces chantiers ouvrent droit à indemnisation.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur LEFEVRE, pour la réponse.

Monsieur LEFEVRE : Merci, Monsieur le Maire. Oui, en effet, comme cela a été dit, il existe de nombreux chantiers, dont les chantiers de la CPCU et bien d'autres, sur lesquels il y a des emprises « chantiers » qui durent parfois plusieurs mois, voire jusqu'à six mois, et qui limitent très fortement l'accès aux commerces.

Par conséquent, je vous invite à voter ce vœu, mes chers collègues. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD, la parole est à vous pour une explication de vote.

Monsieur BAGHDAD : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous comprenons les enjeux que vous mentionnez dans ce vœu, à savoir le fait que des commerçants qui pâtiraient de travaux à proximité de leurs commerces en termes de chiffres d'affaires et d'accessibilité, puissent en souffrir et que, du coup, ils puissent avoir une démarche de contentieux pour être indemnisés face à ces travaux. Nous en comprenons tout à fait l'intérêt.

Ce que nous ne comprenons pas, c'est d'abord l'opportunité de ce vœu, puisqu'il n'y a rien de nouveau dans le fait que des travaux soient effectués dans la ville et qu'ils puissent avoir des impacts. Donc, est-ce qu'il y a une raison particulière ? Vous avez mentionné la CPCU. Je pense que dans cette Assemblée, nous avons souligné plusieurs fois le fait que nous étions aussi mécontents de la façon dont la CPCU traitait les travaux et du fait que ceux-ci duraient trop longtemps : il y avait donc un problème de gouvernance du côté de la CPCU. Au-delà de la CPCU, y a-t-il d'autres enjeux ?

Par ailleurs, pourquoi existe-t-il des commissions de règlement à l'amiable, comme il en a été monté pour le tramway T3, ou pour les Halles ? Parce que cela répond à un principe de jurisprudence disant que, pour obtenir une indemnisation, il faut justifier de l'importance des travaux dans l'espace, d'une emprise réellement gênante pour l'activité, et dans le temps, c'est-à-dire sur une durée de plusieurs mois.

Dans les cas où ces deux critères ne sont pas réunis - *a priori*, ils ne sont réunis que dans peu de cas, ce n'est pas systématique et en tout cas, cela ne devrait pas être le cas - cela donne lieu à un traitement à l'amiable directement avec le concessionnaire, ou alors le commerce doit solliciter la voie normale auprès d'un tribunal pour pouvoir être indemnisé.

Ce que vous demandez est donc trop généraliste pour être appliqué de façon systématique et mériterait d'être vu de manière parcimonieuse.

S'il s'agit de répondre aux besoins pour la CPCU, je pense qu'un dialogue doit s'engager avec la CPCU - mais je sais qu'il est déjà engagé - pour qu'ils soient plus efficaces dans la gouvernance de leurs travaux. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur LEFEVRE, vous avez la parole, pour une réponse.

Monsieur LEFEVRE : Il ne s'agit pas de répondre spécifiquement aux besoins de la CPCU : la CPCU était un exemple. Il ne s'agit pas non plus de proposer aux commerçants de rentrer dans une démarche très compliquée. Je crois qu'il existe des critères qui sont très simples tels que l'accessibilité du commerce - si suite aux emprises des travaux, le commerce n'est pas accessible - ou la durée des travaux. Un certain nombre de critères pourraient donc être examinés en amont, lorsque la Mairie de Paris donne les autorisations de voirie et il serait possible d'accompagner l'autorisation d'une demande d'indemnisation du commerçant qui serait faite auprès du concessionnaire qui sollicite l'emprise de travaux. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je pourrais ajouter, sur un sujet un peu différent, que nous avons saisi aussi la Maire de Paris, avec qui je me suis entretenu encore récemment, d'ailleurs, de l'indemnisation des commerces sinistrés, pour ceux qui l'ont vraiment été, par l'installation de la *fan-zone* sur le Champ-de-Mars, que ce soient des établissements de restauration ou d'autres qui, pour certains d'entre eux, ont perdu plus de la moitié de leur chiffre d'affaires. Même s'il ne s'agit pas de travaux, la mise en place de la *fan-zone* ne leur a pas permis de pouvoir bénéficier de leur clientèle habituelle.

Je soumets donc ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? la gauche. Abstentions ? Il est adopté, je vous remercie.

Pour terminer, je voudrais vous donner les dates des prochaines séances du Conseil d'arrondissement : nous nous réunirons le jeudi 22 juin, le lundi 11 septembre, le lundi 6 novembre et le lundi 27 novembre.

En l'absence d'autres questions, je déclare la séance levée.

La séance est levée.

Monsieur Philippe GOUJON
Député-Maire du 15ème Arrondissement